



HAL
open science

Le pouvoir historiographique

Georges Martin

► **To cite this version:**

Georges Martin. Le pouvoir historiographique. Jean-Philippe GENET. L'historiographie médiévale européenne et les nouveaux publics (XIIIe-XVe siècles), Presses universitaires de la Sorbonne, pp.229-240, 1997. halshs-00157598

HAL Id: halshs-00157598

<https://shs.hal.science/halshs-00157598>

Submitted on 26 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE POUVOIR HISTORIOGRAPHIQUE

(L'historien, le roi, le royaume. Le tournant alphonsin)

Georges MARTIN
 Université Paris-Sorbonne
 (SIREM,
 GDR 2378, CNRS)

Références de la publication originale : "Alphonse X et le pouvoir historiographique" in : *L'historiographie médiévale européenne et les nouveaux publics (XIII^{ème}-XV^{ème} siècles)*, (Jean-Philippe GENET, dir.) Paris : Presses Universitaires de la Sorbonne, 1997, p. 229-240.

L'intérêt du pouvoir politique pour l'historiographie ne date pas, en León et en Castille, du règne d'Alphonse X (1252-1284). Il me semble néanmoins que le règne du père d'Alphonse, Ferdinand III (1217/1230-1252), avec la composition, en un bref intervalle de temps (1236-1243), à la demande expresse de la couronne, et avec des préoccupations ouvertement politiques, du *Chronicon mundi* et du *De rebus Hispaniae*, marque un progrès très net de la conscience qu'eut la royauté de l'utilité de l'historien¹. L'histoire de cette évolution est, pour l'essentiel, celle de deux rapports qui sont de pouvoir et où se forge une conception du pouvoir: celui de l'historien avec le roi, d'une part, et, d'autre part, celui qui s'établit entre eux deux et le royaume. C'est ce double rapport, dont j'entends montrer la réforme que lui imprime Alphonse X de Castille, que recouvre dans mon propos la notion de "pouvoir historiographique".

¹Georges MARTIN, *Les juges des Castille. Mentalités et discours historique dans l'Espagne médiévale*, Paris : Klincksieck (Annexes des *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 6), 1992, p. 201-316.

Si, à partir du XIV^{ème} siècle (et plus encore au XV^{ème}), la dissémination sociale de la production historiographique a permis -- Robert Brian Tate témoigne ici de ce travail² -- de suivre et de mesurer l'influence sur les mentalités d'un imaginaire initialement conçu par la couronne, les données manquent ou sont bien confuses pour une histoire de la réception de l'historiographie royale castillo-léonaise au XIII^{ème} siècle.

Le succès, attesté par le nombre des copies et des traductions, d'une oeuvre comme le *De rebus Hispaniae*³; la sécularisation, l'importance culturelle croissante de l'historiographie

²Robert B. TATE, *Ensayos sobre la historiografía peninsular del siglo XV*, Madrid: Gredos, 1970. Pour le XIV^{ème} : Michel GARCIA (éd.), *Repertorio de principes de España y obra poética del alcaide Pedro de Escavias*, Jaén : Instituto de Estudios Giennenses del C.S.I.C., 1972 ("Introduction", p.xlix-lxxiii) et *Obra y personalidad del Canciller Ayala*, Madrid : Alhambra, 1982. Egalement (pour les XIV^{ème} et XV^{ème} siècles) : Diego CATALAN, *De Alfonso X al conde de Barcelos*, Madrid : Gredos, 1962, p. 204-421; *Crónica general de España de 1344*, Madrid : Gredos, 1970, p.vii-lxviii; et d'autres études désormais réunies dans *La "Estoria de España" de Alfonso X. Creación y evolución*, Madrid : Fundación Ramón Menéndez Pidal, 1992 : "Alfonso X no utilizó el *Toledano romanzado*", p. 61-91; "Poesía y novela en la historiografía castellana de los siglos XIII y XIV", p. 139-156; "La expansión al occidente de la península ibérica del modelo historiográfico *Estoria de España* (nuevas precisiones)", p. 185-196; "Don Juan Manuel ante el modelo alfonsí: el testimonio de la *Crónica abreviada*", p. 197-229; "La *Estoria de los fechos de los godos* hasta 1407 y sus continuaciones y refundiciones", p. 231-285; "El 'suplemento' de Fray Juan de Pineda y otras crónicas generales influidas por el *Toledano romanzado*", p. 287-297; "Tafur, Fernán Pérez de Guzmán, la Casa de Alba y la *Estoria de España* post-alfonsí", p. 299-319. Pour le XV^{ème} encore: Angel RODRIGUES HERRERO (éd.), *Lope García de Salazar. Las bienandanzas e fortunas*, 4 vol., Bilbao : Diputación de Vizcaya, 1967 ("Prólogo", 1, p. xxi-xxxiii); et Jean-Pierre JARDIN, "Contribution à l'étude des résumés de chroniques castillanes du XV^{ème} siècle", *Atalaya*, 1, 1991, p. 117-126. Synthèses: A. D. DEYERMOND, *La Edad Media*, in : *Historia de la literatura española*, 6 t., Barcelone : Ariel, 1978, 1, p. 265-271; et (collectif) *Historia de la literatura española*, Madrid : Cátedra, 1990, p. 233-239 et 305-307.

³Benito SANCHEZ ALONSO, "Las versiones en romance de las crónicas del Toledano", in : *Homenaje ofrecido a Menéndez Pidal. Miscelánea de estudios lingüísticos, literarios e históricos*, 3 t., Madrid : Hernando, 1925, 1, p. 341-354; José GOMEZ PEREZ, "Manuscritos del Toledano", *Revista de archivos, bibliotecas y museos*, 60(1), 1954, p. 189-213, "La más antigua traducción del Toledano", *Hispania*, 22, 1962, p. 357-371, "Jiménez de Rada y su traductor Domingo Pascual", *Celtiberia*, 23, 1962, p. 119-129; Diego CATALAN, *De Alfonso X...*, Madrid : Gredos, 1962, p. 440-444, et (début de) "El *Toledano romanzado* y las estorias del fecho de los godos del siglo XV", in : *Estudios dedicados a James Homer Herriot*, Madison, 1966, p. 9-102.

que manifestent, dans leur succession, les oeuvres de Luc de Tuy et de Rodrigue de Tolède⁴; la connaissance qu'avait des chroniques royales léonaises et du *Liber regum*, vers 1260, l'auteur du *Poème de Ferrand Gonzalez*,⁵ l'éveil dont il témoigne de préoccupations vulgarisatrices: ces quelques indices, dès qu'ils sont interprétés à la lumière du contenu des oeuvres⁶ et des déclarations d'intention de leurs auteurs⁷, ne suffisent pas à démentir le sentiment que, dans le même temps que l'histoire se constituait en un savoir autonome -- dont les producteurs n'entrevirent que tardivement, et toujours dans une indéfinition extrême, le récepteur correspondant⁸ --, les grands

⁴De Luc à Rodrigue l'histoire passe du monastère à la cathédrale et ce qui, chez le premier, fait figure d'exception dans une oeuvre toute apologétique devient la spécialité exclusive du second. Dans le projet culturel d'Alphonse, l'histoire acquiert une importance égale à celle de la science naturelle et du droit.

⁵G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 472, n. 3. Mais il s'agit d'un moine de Saint-Pierre d'Arlanza (et finalement, d'un "historien").

⁶ *Ibid.*, cf. note 1.

⁷ Préface de Luc de Tuy au *Chronicon* : "Astrictis praeceptis gloriosissimae ac prudentissimae Hispaniarum Regine dominae Berengariae, quae ut chronicorum libros a beato Isidoro & a quibusdam aliis peritis de historia Regum Hispanorum & quorundam aliorum editos sibi scriberem imperavit, hanc praemisi praefationem, ut prima fronte voluminis discant Principes praeclaro negotio sanguine generosi non minus sapienter & clementer, quam in manu valida regna sibi subdita gubernare" (Andreas SCHOTT, *Lucae Diaconi Tudensis Chronicon mundi...*, in : *Hispaniae Illustratae...*, 4 t. en 3 vol., Francfort, 1603-1608, 4, p. 1-119; p.1). De *rebus*, lettre dédicatoire de Rodrigue de Tolède à Ferdinand III: "Quia igitur placuit vestrae excellentiae Maiestati, meae requirere ignorantiam parvitatibus, ut si quae de antiquitatibus Hispaniae, et de iis etiam quae ab antiquis vel modernis temporibus acciderunt, meae memoriae occurrissent, petitioni vestrae describere laborarem (...) Ego vero tanti Domini, tam excelsi, non possum precibus contraire, et vix possibile cogor ob reverentiam attentare. (...) ad historiam Hispaniae contexendam, quam sollicitate postulastis, prout potui, fideliter laboravi. (...) Vobis itaque, Castellae, et Toleti, et Legionis, et Gallaeciae, Cordubae, et Lusitaniae, Murciae et Gienni, inclite Domine Rex Fernande, ortum eorum qui primo in Hispaniis habitaverunt, et bella Herculis quae exercuit super eos... prout ex antiquis libris et relatione fideli recolligere potui, ego, Rodericus indignus cathedra Toletanae sacerdos, stilo rudi, et sapientia tenui, ad praeconium vestrae gentis, et vestrae gloriam Maiestatis sollicitus compilavi, pro venia supplicans eo quod munus tam exiguum ausus fui lectorum diligentiae exhibere, et conspectui tanti Principis praesentare" (María Desamparados CABANES PECOURT, éd., *Rodericus Ximinius de Rada. Historia de rebus Hispaniae*, Valence : Anubar, 1968, p. 3-4).

⁸A ma connaissance, Rodrigue de Tolède est le premier à évoquer un lectorat potentiel (cf. fin de la note précédente).

consommateurs de l'historiographie royale furent, au moins jusqu'au règne d'Alphonse X⁹, les historiographes et le roi.

Avec des mutations qui correspondent à des moments du développement politique des royautes d'Espagne, les chroniques royales -- pieusement conservées à la fois qu'astucieusement remaniées d'historien en historien --, qu'elles se soient employées à démêler, au XII^e siècle, les fondements généalogiques des souverainetés territoriales ou d'une hiérarchie des royaumes¹⁰ ou encore que, sous le règne de Ferdinand III, elles aient travaillé à fournir, à un souverain confronté aux effets d'une accélération

⁹Ce fut encore le cas, sous le règne d'Alphonse, de Juan Gil de Zamora, qui concevait son *De preconiis Hispaniae* comme un manuel destiné à la formation de l'infant héritier, le futur Sanche IV, dont il était le précepteur : "Serenissimo Domino suo Infanti Sancio, Illustrissimi Adefonsi regis Legionis et Castelle, Tholeti ac Vandalie, maiori filio et heredi, et Biscaye potentifico adeptori, humilissimus scriptor suus frater Iohannes Egidii, fratrum minorum, apud Samoram, doctor indignus, diu et feliciter vivere, prospere procedere et regnare. Quemadmodum sanguis animalium et, quod est mirabilius, sanguis uve ac mori, iuxta Machabeorum Historiam, ostensus elephantibus ipsos acuit ad prelium, sic exempla Illustrium Principium, animos nobilium excitant et animant ad virtutum cumulum et profectum. Nimirum, magis movent exempla quam verba, facta quam dicta, experimenta quam ostentamenta; exemplum Alexandri pugnantis quam verba Aristotelis disputantis; exempla Octaviani et Traiani quam verbum Telli et Iovanini. Verba siquidem unguunt, set exempla pungunt; verba pellunt, set exempla compellunt. Idcirco, mi Serenissime Domine Infans Sancti, ut animositas vestre strenuitas ad actus semper magis arduos et magis strenuos vivatius animetur, brevem *Libellum de Preconiis Hispanie* vobis scribere cogitavi. Ut autem quod quesieritis, facilius invenire possitis, singulis subsequenter per ordinem capitulis, digestis titulis, adnotavit; quibus, quasi quibusdam clavibus, intellectus referetur, et omni confusione remota, animus vester tanquam stellis iterlucentibus illustretur" (Manuel de CASTRO Y CASTRO, éd., *Fray Juan Gil de Zamora. De Preconiis Hispaniae*, Madrid : Universidad de Madrid, 1955, p. 3-4). La réforme alphon sine entraîne néanmoins ce changement radical que, s'emparant, comme nous le verrons, de la production historiographique, la royauté suscite un jaillissement d'historiens indépendants dont les premiers représentants, tous membres de la noblesse (Juan Manuel en Castille, Pedro de Barcelos au Portugal) s'adressent non plus au roi mais à leurs pairs.

¹⁰Telles furent les deux principales fonctions de l'*Historia silensis* (léonaise), de la *Chronica najerensis* (castillane) et du *Liber regum* (navarrais). Cf., sur la *Silensis* : Claudio SANCHEZ-ALBORNOZ, "Sobre el autor de la llamada *Historia silense*", *Cuadernos de Historia de España*, 23-24, 1955, p.307-316; sur la *Najerensis* : G. MARTIN, "Les juges de Castille. Emergence d'une dyarchie légendaire dans l'historiographie espagnole médiévale", *Imprévue*, 1983 (2), p. 63-97 (p. 76-77); sur le *Liber regum* : D. CATALAN (et M.-S. de ANDRÉS), *Crónica general de*

vertigineuse de la reconquête, des modèles de gouvernement¹¹, furent des instruments puis des *Miroirs* du prince où celui-ci trouvait, tour à tour, l'exposé de ses droits, la justification de ses ambitions ou, à travers l'exemple du passé, les données d'une réflexion profonde sur la nature et l'exercice de son pouvoir.

Lieu d'une investigation et d'une élaboration argumentaire sur les droits de la couronne ou d'un dialogue politique entre des intellectuels éclairés et le roi, la pratique historiographique ménageait à l'historien -- même s'il agissait à l'initiative de la royauté et pour la servir -- une grande autonomie, une grande liberté de réflexion. Pour être véritablement utile, il fallait véritablement chercher, il fallait véritablement penser. C'est pourquoi, l'apogée historiographique que constitue le règne de Ferdinand III est aussi l'apogée de l'autorité de l'historiographe. Désormais, son nom et sa fonction s'affichent chaque fois en tête de l'oeuvre¹² -- Rodrigue se taille même un avantageux second rôle dans son récit des règnes d'Alphonse VIII et de Ferdinand III¹³. Surtout, les écrits témoignent d'une belle affirmation de la personnalité idéologique de leurs auteurs, ceux-ci proposant au roi des options fort contrastées quant aux grandes stratégies du pouvoir: le système d'une royauté impériale appuyée sur l'Eglise et contrôlant étroitement une noblesse toujours inquiète

España de 1344, p. liii-iv, et G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, 137-153 et 186-190.

¹¹Je souligne de grandes évolutions -- j'en force le trait. On ne sera pas en peine de montrer que Luc de Tuy ou Rodrigue de Tolède défendent aussi des droits territoriaux et une subordination des royaumes d'Espagne. Leur premier objectif, néanmoins, est de définir les fondements socio-politiques du bon gouvernement (G. MARTIN, *ibid.*, p. 201-316 et, *supra*, n. 7).

¹² Cf. *supra*, n. 7.

¹³*De rebus* (M. D. CABANES PECOURT, *Rodericus Ximinius...*), livre, chapitre: VII, 36 (p. 175a); VIII, 1 (p. 176), 3 (p. 178a), 9 (p. 185a), 10 (p. 186-187), 12 (p. 188-189), 13 (p. 189), 14 (p. 190-191), 15 (p. 191); IX, 12 (p. 201-202), 13 (p. 202), 14 (p. 203). La bataille de Las Navas de Tolosa (VIII, 10) donne lieu à des dialogues non dépourvus d'une édifiante emphase entre Alphonse VIII et l'archevêque de Tolède...

d'indépendance et d'hégémonie, selon que l'on est moine et léonais, ou, selon que l'on est grand seigneur et navarro-castillan, le régime d'une royauté féodale tenant au contraire son efficacité du respect de l'obligation contractée auprès de l'ordre militaire¹⁴. Dans tous les cas, l'histoire fut, notamment dans l'Espagne de la première moitié du XIII^e siècle, un haut lieu, moins sans doute -- car, qui la lisait, qui l'entendait ? -- de propagande, comme on le lit souvent, que de réflexion politique. Et cette réflexion, dont la couronne était le bénéficiaire, ne fut possible -- ce point n'est jamais suffisamment souligné -- qu'au prix de la liberté dont devait jouir l'historien en tant qu'interlocuteur du roi.

Comment, sur cet horizon, survient l'historiographie alphonsine ?

L'entreprise historiographique d'Alphonse X -- une histoire locale, l'*Histoire d'Espagne*; une histoire universelle, la *Grande et générale histoire* -- est lancée -- d'un même coup, semble-t-il désormais¹⁵ -- au début de l'année 1270. A cette date, le roi a forgé les principaux instruments, astrologiques et surtout juridiques, d'un nouveau type de gouvernement. Autour de lui, certes, le miroir des faits grimace. En Castille, la répression du soulèvement mudéjare, achevée en 1266, a entraîné, en chaîne, le tarissement du tribut du royaume vassal de Grenade, impliqué dans la rébellion, et la fondation, à Lerma, d'une puissante opposition nobiliaire. En Italie, où se règle le sort de l'empire (auquel aspirait Alphonse), triomphe l'ennemi angevin. Néanmoins: la mort des rivaux du Castillan à la tête des gibelins (Manfred en 1266, Conradin en 1268), puis le long interrègne pontifical (nov. 1268-fév. 1272) ouvert par la disparition

¹⁴Ces options sont, successivement, celles de Luc de Tuy et de Rodrigue de Tolède (G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 227-229 et 293-295).

¹⁵Inés FERNANDEZ-ORDOÑEZ, *Las "Estorias" de Alfonso el Sabio*, Madrid : Istmo, 1992; p. 71-95, 130-131, 172-173.

de Clément IV, qui avait toujours marqué sa réticence à couronner Alphonse empereur, suscitent un regain d'espoir. Le roi de Castille, qui s'était vu poussé en marge des puissants enjeux qui se tramaient en Italie, retrouve des alliés parmi la noblesse et les communes lombardes¹⁶.

Parachèvement exemplaire d'un appareil politique pratique et sans doute instruments de la préparation du royaume à ce qui semblait se confirmer d'un destin impérial -- un des arguments des dissidents de Lerma était précisément les frais engagés par le roi dans sa quête¹⁷ --, les chroniques alphonsines sont gouvernées par une intention didactique nouvelle qui provoque une franche rupture avec les pratiques traditionnelles.

Deux traits de sémiologie pragmatique entérinent ce changement: l'accaparement par le roi lui-même de l'autorité d'écriture, et le retour à l'anonymat -- et je dirais aux plus épaisses ténèbres, puisque l'on ne sait rien d'eux -- des réalisateurs techniques de l'histoire; l'abandon du latin au bénéfice du castillan.

Le premier de ces deux phénomènes recouvre une profonde réorganisation du mode de production de l'histoire.

Du monastère ou de la cathédrale, l'historiographie passe dans l'atelier du roi¹⁸. Et en ce lieu tout son organisme change. Les

¹⁶Luis SUAREZ FERNANDEZ, *Historia de España antigua y media*, Madrid : Rialp, 1976, 2 vol.; 2, p. 158-166.

¹⁷*Ibid.*, 2, p. 163-164; Cayetano ROSELL (éd.), *Chronique d'Alphonse X*, in : *Crónicas de los reyes de Castilla*, 3 vol., Madrid : B.A.E.(t. 66, 68, 70), 66, p. 1-66 (p. 21 et 39).

¹⁸Quels en furent les murs ? Ceux des traducteurs tolédans ? Ou bien le *scriptorium* suivait-il Alphonse dans ses déplacements ? Nous n'en savons rien encore. Deux reçus d'emprunts de livres par le roi (des ouvrages destinés pour la plupart aux compilations historiques) sont rédigés, en janvier et février 1270, au monastère de Saint-Dominique de la Calzada où séjournait Alphonse (*Memorial*

phases d'élaboration de l'*Histoire d'Espagne* reconstituées par Diego Catalán à partir de l'étude des sections inachevées de l'oeuvre¹⁹, la genèse de la *Générale histoire* mise en lumière par Inés Fernández-Ordóñez au moyen d'une comparaison avec les sources, avec le traitement des mêmes thèmes dans l'*Histoire d'Espagne*, ou sur la foi des déclarations des auteurs²⁰, laissent penser que les méthodes de l'atelier historiographique alphonsin furent assez proches (et même accentuèrent les caractéristiques) de celles ayant cours dans les ateliers scientifiques²¹. A savoir : que la composition de l'oeuvre, qui, jusque-là, semble avoir été individuelle²², fut désormais prise en charge par une pluralité d'agents chargés de fonctions spécifiques: traducteur, assembleur, amendeur, glossateur, rubriqueur. Et mieux : que cette dislocation de l'auteur individuel en équipiers se doubla d'une multiplication des équipes telle que celles-ci pouvaient -- dans des conditions dont on ignore à peu près tout, mais dont I. Fernández-Ordóñez a pu au moins dénoncer le manque

histórico español..., 50 vol., Madrid : Real Academia Española , 1851-1963; 1, p. 257-258). Cela doit-il suggérer que l'atelier historiographique accompagnait le monarque ? Dans son second testament, établi à Séville le 21 janvier 1284, le roi lègue à son héritier le *Speculum historiale*, de Vincent de Beauvais (*ibid.*, 2, p. 125). L'oeuvre est une source majeure de l'*Histoire d'Espagne*. Trace de la présence dans la ville d'un atelier historique, ou bien cela montre-t-il au contraire qu'Alphonse X n'avait pas sous la main sa propre production ?

¹⁹D. CATALAN, *La "Estoria de España" ...*, Madrid : Gredos, 1992, p. 47-50. La tradition manuscrite de l'*Histoire* fait apparaître divers degrés d'achèvement de l'oeuvre. Ceci a permis à D. CATALAN de distinguer et d'ordonner chronologiquement les strates de formation du texte.

²⁰I. FERNANDEZ-ORDOÑEZ, *Las "Estorias"...*, p. 47-95.

²¹Gonzalo MENENDEZ PIDAL, "Cómo trabajaron las escuelas alfonsías", *Nueva revista de filología hispánica*, 5 (4), 1951, p. 363-380; José S. GIL, *La escuela de traductores de Toledo y sus colaboradores judíos*, Tolède: Instituto Provincial de Investigaciones y Estudios Toledanos, 1985, p. 112-113; G. MARTIN, *Los jueces de Castilla...*, p. 326-327.

²²Luc de Tuy, Rodrigue de Tolède disposèrent-ils de collaborateurs ? Des chroniques comme la *Najerensis* ou le *Liber regum* furent-elles le produit d'une élaboration collective ? Rien, dans les textes, ne l'indique. L'auteur, qu'il se nomme ou qu'il reste anonyme prend, lorsqu'il se présente (cas de la *Silensis*), la parole en première personne du singulier, sans qu'aucune allusion ne soit jamais faite à des comparses. L'important, bien entendu, reste que, face au roi, l'historien -- quelle qu'ait été sa constitution empirique -- se soit posé en Autre (distinct et homogène).

de coordination, et parfois les contradictions qu'elles induisaient²³ -- soit se relayer l'une l'autre dans l'élaboration d'une seule et même oeuvre²⁴, soit travailler séparément, sur la base d'un même matériau source, voire (quelle que fût sa forme²⁵) d'un même canevas d'organisation, à plusieurs versions d'une même oeuvre, un peu à la façon d'un "concours de projets"²⁶. La tradition manuscrite de l'*Histoire d'Espagne* montre ainsi que cette oeuvre, par parties, donna lieu à au moins quatre versions dont trois certainement réalisées dans les ateliers d'Alphonse X²⁷. Une première forme d'organisation de l'atelier provoque donc non seulement la dissolution de l'historien dans l'équipe, mais encore la dissolution de l'équipe dans une pluralité d'équipes dont les activités s'entrecroisent et se concurrencent.

Mais d'un autre côté, la conservation d'une longue première partie d'une des versions de l'*Histoire d'Espagne* dans un manuscrit du *scriptorium* alphonsin, et sa stabilité dans la tradition manuscrite²⁸, semblent montrer que le roi se réservait d'arrêter l'état de rédaction qui lui paraissait satisfaisant et peut-être même - à la manière de ce que déclare, dans le domaine juridique, le

²³I. FERNANDEZ-ORDOÑEZ, *Las "Estorias"...*, p. 12, 16, 211-213.

²⁴*Ibid.*, p. 16, 205, 211, 213, 217.

²⁵Sur ce point, notamment : Gonzalo MENENDEZ PIDAL, "Cómo trabajaron...", p. 374 et 379-380; Ramón MENENDEZ PIDAL, *Primera Crónica general de España*, 1977 (3ème éd.), Madrid : Gredos, p. 863-865, 868-871; José GOMEZ PEREZ, "Elaboración de la *Primera Crónica general de España* y su transmisión manuscrita", *Scriptorium*, 17(2), 1963, p. 233-276.

²⁶I. FERNANDEZ-ORDOÑEZ précise ainsi: "l'existence d'une pluralité de textes n'est pas seulement un produit de la transmission textuelle manuscrite de l'oeuvre, mais la conséquence de la façon de travailler des historiens dans les ateliers alphonsins" (*Las "Estorias"...*, p. 16).

²⁷Versions dites *royale* (ou *concise*), *vulgaire* (ou *amendée*), *critique* et, achevée quant à elle sous Sanche IV, *amplifiée* (D. CATALAN, *De Alfonso X...*, p. 19-203 et *La "Estoria de España"...*, p. 45-60 et 121-137; I. FERNANDEZ-ORDOÑEZ, *Versión crítica de la "Estoria de España"*, Madrid: Fundación Menéndez Pidal, 1992, p. 11-25). Je remercie Inés de m'avoir donné connaissance des épreuves de son livre alors que celui-ci était encore sous presse.

prologue du *Miroir du droit*²⁹-- de constituer cette version, comme il était d'usage à l'université, en *exemplar* : en modèle de référence et de copie. Face à l'abolition personnelle -- et surtout fonctionnelle, car là est l'essentiel -- de l'Autre qu'était jusque-là, pour le roi, l'historien, l'on entrevoit donc une seconde forme d'organisation dont cette instance de sélection et de validation forme comme le sommet.

Cette seconde construction se caractérise aussi par la large place qui fut faite à l'intervention personnelle du roi dans la composition de l'oeuvre. A en croire les rédacteurs de la *Générale histoire*, le statut de "faiseur de livre" que se donnait Alphonse, s'il ne correspondait pas à une écriture directe de l'oeuvre -- "avec ses propres mains", disent-ils --, comportait néanmoins la "composition, l'amendement, l'égalisation et le redressement du propos", la "façon dont (le livre) devait être fait", la désignation de "qui, finalement devait l'écrire"³⁰; ceux du *Livre de la huitième sphère* évoquent les corrections apportées par le roi à leur rédaction et jusqu'à leur langage : "(...) et il ôta les propos dont il estimait qu'ils étaient redondants ou qu'ils n'étaient pas en bon castillan, et il en mit

²⁸D. CATALAN, *De Alfonso X...*, p. 19-24, 45-49 et 89-90; *La "Estoria de España"...*, p. 45.

²⁹Gonzalo MARTINEZ DIEZ, *Leyes de Alfonso X. I: Espéculo*, Avila: Fundación Sánchez Albornoz, 1985, p. 102: "Et c'est pourquoi nous donnons ce livre à chaque ville scellé de notre sceau de plomb et tenons cet écrit en notre cour, dont sont tirés tous les autres que nous donnons dans les villes, afin que s'il naissait un doute sur la compréhension des lois et que l'on fasse appel devant nous, que le doute soit tranché en notre cour par ce livre..."

³⁰Antonio GARCIA SOLALINDE, *Alfonso el Sabio. General estoria (primera parte)*, 2 vol., Madrid: J.A.E.I.C. (C.E.H.), 1930, 1, p. 477b. La désignation des officiers par le roi descendait jusqu'aux scribes. Le manuscrit U de la quatrième partie de la *Générale histoire* contient l'*explicit* suivant: "Ce livre fut achevé en l'ère de mille trois cent dix-huit ans. Cette année-là, moi, Martin Pérez, scribe (*escribano*) des livres du très noble roi Alphonse, écrivis ce livre avec d'autres miens scribes que j'avais par son ordre" (I. FERNANDEZ-ORDOÑEZ, *Las "Estorias"...*, p. 233.

d'autres qu'il estimait convenables; quant au langage il le redressa par lui-même"³¹.

D'autre part, si l'hypothèse d'une analogie des méthodes scientifiques et historiographiques est fondée, l'on doit imaginer la fragmentation fonctionnelle de l'atelier corrigée par une hiérarchisation des fonctions telle que le glossateur et l'amendeur -- qui pouvait, nous l'avons vu, être le roi lui-même, et dont on imagine que, n'étant pas le roi, il devait bénéficier de sa confiance et de son agrément -- avaient pied sur les autres spécialistes³².

A cette restructuration verticale de l'équipe sous l'autorité directe ou indirecte du roi correspondait du reste, sous le rapport de l'inscription sociale des équipiers, outre leur statut d'officiers de cour, vivant souvent dans la familiarité permanente du monarque³³ et rétribués par lui sous forme de donations et de privilèges³⁴, leur fréquente appartenance -- je reste dans l'hypothèse d'une analogie entre ateliers scientifiques et ateliers historiographiques -- à

³¹*Livre de la huitième sphère*, in : Manuel RICO Y SINOBAS (éd.), *Libros del saber de astronomía del rey don Alfonso X de Castilla*, 5 vol., Madrid : Imprenta de Eusebio Aguado, 1863-1867; 1, p. 7.

³²J. S. GIL, *La escuela...*, p. 112.

³³Juan MANUEL témoigne de ce qu'à côté d'experts installés en plusieurs lieux du royaume, Alphonse était entouré d'un noyau permanent de "maîtres" de cour (José Manuel BLECUA, éd., *Crónica abreviada*, in : *Don Juan Manuel. Obras completas*, 2 vol., Madrid : Gredos, 1983, 2, p. 505-815; p. 575, l. 89-91: "(...) il avait à sa cour de nombreux maîtres en sciences et en arts auxquels il faisait beaucoup de bien, pour faire avancer le savoir et ennoblir ses royaumes"). J. MANUEL semble, du reste, parler ici des historiens.

³⁴On lit dans le prologue du *Miroir du droit* (c'est Alphonse qui parle): "Et Nous ne regardâmes point à la baisse de nos rentes et de nos droits pour que ce livre fût profitable à tous et achevé selon Dieu..." (G. MARTINEZ DIEZ, *Espéculo*, p.102). Nous avons connaissance des biens que reçurent José Alfaqui et Garcí Pérez à Séville de même que Judas Ibn Moshe à Jérez de la Frontera (J. S. GIL, *ibid.*, respectivement p. 83, 59 et 62). Un manuscrit d'Antequera prétend que les auteurs des *Tables alphonsines* rentrèrent chez eux munis de privilèges qui les exemptaient, eux-mêmes et leurs descendants, de la plupart des impôts royaux : *pecho, derechos* et *pedidos* (*ibid.*, p. 67).

l'administration royale (au notariat de la cour ou des "royaumes", notamment³⁵.

Ainsi, la division technique de la production coïncidait avec sa centralisation politique et l'on assiste à l'émergence d'une Autorité royale constituée par une collectivité, partiellement concurrentielle, d'officiers travaillant sous le contrôle, plus ou moins direct mais toujours strict, du roi.

Cette éclosion, provoquée par de nouvelles conceptions politiques, répond à une nouvelle vocation de l'historiographie.

Ce qui, jusqu'ici, constituait une cellule dialogique simple occupée d'informer et d'enseigner le souverain s'est transformé en un atelier de concertation où un roi savant, disposant d'une conscience lucide de son projet et entouré d'officiers de confiance, vivant dans son intimité, nourris de néo-aristotélisme³⁶, et adeptes du droit romain, confrontant plutôt des options tactiques que des conceptions opposées du pouvoir³⁷, participant activement à l'implantation d'un nouveau rapport politique, tourne désormais son regard vers les cadres de l'Etat qu'il s'emploie à mettre en place et, plus largement, vers les hommes qui, suscités par les tendances

³⁵Jean de Crémone, Bonaventure de Seine et Pierre Reggio furent notaires de la chancellerie royale; Garcí Pérez, grand notaire du roi en Andalousie (J. S. GIL, *ibid.*, p. 58-60). Le notaire remplissait des fonctions très importantes puisqu'il tenait le sceau du roi en lieu du chancelier. Cette dernière charge, réservée aux archevêques du royaume, était le plus souvent honorifique. Parmi les collaborateurs juifs, Abraham Alfaqui fut médecin du roi, Samuel Ha-Lévi Abulafia médecin de la femme du roi; Isaac Ibn Cid, dit *Rabiçag*, compta parmi les principaux banquiers d'Alphonse (*ibid.*, respectivement p. 60, 77, 81, 71).

³⁶G. MARTIN, "Alphonse X ou la science politique (*Septénaire*, 1-11)", *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 18-19 (à paraître).

³⁷Les auteurs de la *Chronique de vingt rois* (fragment de la "version critique" de l'*Histoire d'Espagne*) ont une approche plus répressive et juriste des comportements politiques que ceux de la "version concise"; ceux de la "version amplifiée" envisagent habilement d'appuyer sur la part fidèle et dévouée des élites

nouvelles ou héritiers des formes anciennes de gouvernement, sont en charge du pouvoir laïque dans le royaume. D'enseigné, le roi est devenu enseignant, la leçon émanant désormais de lui-même et s'adressant -- comme ne cessent de le répéter, semblablement aux rédacteurs des *Sept parties*³⁸ ou du *Septénaire*³⁹, ceux de l'*Histoire d'Espagne* et de la *Générale histoire*⁴⁰ -- non seulement aux rois qui viendront -- en premier lieu, au successeur d'Alphonse -- mais encore (et à mon sens surtout) à ses grands sujets.

Outre un extrême raccourcissement de la distance qui séparait l'autorité d'écriture de l'autorité politique, cette mission nouvelle de l'historiographie -- dont le destinataire et le destinataire ont changé -- amène une sémiologie et une sémantique de l'oeuvre étroitement soumises à promouvoir l'ordre politique dont la couronne a fait son dessein.

A ce titre, l'usage d'une langue vernaculaire est bien entendu déterminant. Il est destiné, sans doute en premier lieu -- cette préoccupation, proclamée par les auteurs du *Lapidario* ou du *Livre complet sur les jugements des étoiles*⁴¹ comme, un peu plus

un redressement en douceur des adversaires de l'ordre monarchique (G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 355-357, 359-362, 371-374, 378-383).

³⁸Gregorio LOPEZ (éd.), *Las Siete partidas del sabio rey don Alonso...*, Salamanque, 1555, Prologue (fol. 3b) et Partie I, 1,10 (fol. 10b).

³⁹Kenneth H. VANDERFORD (éd.), *Alfonso el Sabio. Setenario*, Universidad de Buenos Aires : Instituto de Filología, 1945, p.9 (l. 17-30), 22 (l.24) à 23 (l. 27) et 25 (l. 7-17).

⁴⁰I. FERNANDEZ ORDOÑEZ, *Las "Estorias"...*, p. 40-44 (nombreuses citations).

⁴¹"Et dès que, par ce juif son médecin, (le roi) comprit le bien et le grand avantage qu'il y avait (dans ce livre), il lui demanda de le traduire d'arabe en castillan pour que les hommes le comprissent mieux et sussent en profiter davantage" (Sagrario RODRIGUEZ M. MONTALVO, éd., *"Lapidario", según el manuscrito escurialense H.I.15*, Madrid : Gredos, 1981); "Rendons grâce à Dieu, Père véritable, Tout-puissant, qui, en notre temps, daigna nous donner sur terre seigneur connaisseur du droit et de tout bien, amoureux de la vérité, scrutateur des sciences, quêteur de doctrines et d'enseignements, qui aime et rapproche de lui les savoirs et ceux qui se mêlent de savoir, et leur donne bien et faveur, de sorte que chacun d'eux s'emploie à expliciter les savoirs dans lesquels il est initié et à les traduire en langue castillane..." (Gerold HILTY (éd.), *Aly Aben Ragel. Libro*

tard, par Juan Manuel⁴², est confirmée par la multiplication des gloses explicatives⁴³ et la soigneuse rubrication des ouvrages⁴⁴ -- à faciliter la diffusion du message royal auprès des élites peu lettrées. Mais prenons aussi la mesure de la signification politique que revêtait, dans un espace plus que jamais multilinguistique, non seulement le choix d'une langue vernaculaire parmi d'autres, mais encore -- de nombreux propos des officiers culturels alphonsins en font foi⁴⁵ -- la normation par la royauté d'une langue dont on portait pour la première fois l'emploi sur le terrain de la science, du droit général⁴⁶ et de l'histoire royale! Cette seule décision induisait une hiérarchisation géopolitique du -- et, pour respecter les réalités et les mots de l'époque, *des* -- royaume(s) sous l'hégémonie de la Castille -- par les officiers royaux le castillan est quelquefois désigné comme "le langage de l'Espagne"⁴⁷ -- et même : une identification imaginaire *des* Castilles sous le sceau d'une langue dont l'inventeur

conplido en los iudizios de las estrellas, Madrid : Real Academia Española, 1954, p. 3a).

⁴²"(...) ceux qui font des livres ou commandent de faire des livres, notamment en roman (*romance*), ce qui est signe qu'ils sont faits pour les laïcs, qui ne sont pas très lettrés..." (J. M. BLECUA, *Crónica abreviada*, in : *Obras completas*, 2, p. 573). Ou encore: "Et (Alphonse X) désira tant que ses royaumes fussent très savants qu'il fit traduire en ce langage de Castille toutes les sciences..." (*id.*, *Libro de la caza*, *ibid.*, 1, p. 515-596; p. 519).

⁴³D. CATALAN, *La "Estoria de España"...*, p. 20-24.

⁴⁴G. MARTIN, "Le livre dans les prologues des oeuvres composées sous l'autorité d'Alphonse X de Castille", in : *Le livre et l'édition dans le monde hispanique (XVème-XVIème siècles). Pratiques et discours paratextuels*, Hors-série de *Tigre*, Université Stendhal-Grenoble III, 1992, p. 22-32 (p. 25-26).

⁴⁵ Cf. citation correspondant à la note 31. J. S. GIL, *La escuela...* (p.118-119) et bien d'autres. Dernière étude sur ce thème (d'un grand intérêt scientifique, et comportant toutes les références utiles): Juan Ramón LODARES, "Las razones del 'castellano derecho'", *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 18-19 (à paraître).

⁴⁶ L'emploi systématique du "castillan" par la chancellerie royale commence au cours du règne de Ferdinand III. Ce même roi fit traduire au castillan le *Liber iudiciorum* wisigothique sous le titre de *Libro juzgo*. Pendant la même période (et sous le règne d'Alphonse X), la chancellerie royale aragonaise continue de s'exprimer en latin.

⁴⁷K. H. VANDERFORD, *Setenario*, p. 7 (l. 25-26 et 8 (l. 16). *Castellano* et *romance* sont toutefois les termes les plus employés.

était le roi⁴⁸. L'usage du latin, unanimement partagé par les clercs, reconduisait seulement une discrimination culturelle, celui du "castillan" participait d'une stratégie générale d'ordonnement politique du royaume et de son espace.

D'autres traits d'une sémiologie nouvelle, trop divers et trop complexes pour que je puisse longuement en traiter ici, vont dans le même sens.

Le nombre sans précédent des sources, leur utilisation exhaustive et plus que jamais fidèle, le rappel incessant des autorités sous lesquelles se constitue le propos, à la fois qu'ils font valoir la puissance totalisatrice de la royauté et fondent une démarche scientifique désormais impraticable au commun des historiens, imposent aux consciences, de façon plus latente, le modèle d'une autorité suprême filtrant et ordonnant un système d'autorités⁴⁹.

La production simultanée d'une histoire locale et d'une histoire universelle, l'association plus que jamais intime d'une longue histoire romaine, notamment impériale, à celle de l'Espagne⁵⁰, un système de datation situant l'Espagne chrétienne relativement à l'empire, à la papauté et au monde musulman⁵¹, une découpe chronologique associant les grandes phases d'une *Translatio*

⁴⁸J'écrivais ceci sous forme d'hypothèse jusqu'à recevoir l'article de J. R. LODARES (cité en note 45) qui, dans ses dernières lignes, apporte à mon propos la confirmation d'un linguiste.

⁴⁹G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 331-333.

⁵⁰*Ibid.*, p. 333.

⁵¹G. MARTIN, "Cinq opérations fondamentales de la compilation: l'exemple de l'*Histoire d'Espagne* (étude segmentaire)", in : *L'historiographie médiévale en Europe*, Paris : Editions du C.N.R.S., 1991, p. 99-109 (p. 104) -- dans ce livre, voir "Compilation...".

imperii faite de seigneuries ethniques successives⁵² à l'unité de base de l'année de règne du seigneur du peuple dominant⁵³, une spatialisation couvrant l'ensemble des territoires où s'exerçait ou d'où provenait l'autorité d'Alphonse⁵⁴, l'accentuation exemplaire des portraits princiers (Alexandre, Jules César, Wamba, Ferdinand Ier, Alphonse VII)⁵⁵ contribuent à imposer l'image impériale, à la fois hispanique⁵⁶ et occidentale, du roi de Castille, et plus profondément une appréhension autoritaire de l'histoire des hommes et un modèle monarchique du pouvoir, tandis que d'autres dispositifs plus subtils, comme le retraitement juridique de la geste⁵⁷ ou (plus diffus) la valorisation de l'élite publique des *bons-hommes* aux dépens d'une évaluation fonctionnelle ou naturelle des acteurs sociaux⁵⁸, proclament incessamment le nouveau rapport d'autorité que l'on entend établir et la transformation qu'il appelle de la société politique.

Mon propos n'est pas aujourd'hui de juger du succès ou de l'échec de la réforme du pouvoir historiographique tentée par

⁵² I. FERNANDEZ-ORDOÑEZ, *Las "Estorias"...*, p. 19-45.

⁵³ *Ibid.*, p. 19-26; D. CATALAN, *La "Estoria de España"...*, p. 31-35.

⁵⁴ D. CATALAN, *ibid.*, p. 28-31; G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 333-334.

⁵⁵ I. FERNANDEZ ORDOÑEZ, *Las "Estorias"...*, p. 41; D. CATALAN, *ibid.*, p. 38-42; Francisco RICO, *Alfonso el Sabio y la "General estoria"*, Barcelone : Ariel, 1972, p. 113-120; G. MARTIN, *ibid.*, p. 335-337.

⁵⁶ Plusieurs rois de Castille et de León se prévalurent du titre d'empereur (d'Espagne). Ce fut le cas du premier d'entre eux -- Ferdinand Ier (1035 C./1037 L.-1065) --, puis d'Alphonse VI (1072-1109) et d'Alphonse VII (1126-1157) dont le titre devint le *cognomen*.

⁵⁷ G. MARTIN, "La geste", in : *Histoire de la littérature espagnole*, Paris : Fayard, 1993, 1, p. 43-73. Sur la légende (ou la geste) des Infants de Lara: Anne-Marie CAPDEBOSQ, "La trame juridique de la légende des Infants de Lara: incidents et noces de Barbadillo", *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 9, 1984, p. 189-205.

⁵⁸ G. MARTIN, *Les juges de Castille...*, p. 362-383, et "Luc de Tuy, Rodrigue de Tolède, leurs traducteurs et leurs compilateurs alphonsins. Comparaison segmentaire d'une lexicalisation", *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 14-15, 1989-1990, p. 173-206 (p. 198-202) -- dans ce livre, voir "Paraphrase..."

Alphonse X. Il n'est pas non plus d'en souligner l'originalité dans l'Europe de son temps, ni même d'en marquer la place dans un projet politique et culturel d'ensemble. Je me suis borné à esquisser les axes majeurs d'un système. Mon idée centrale est que, dans le même temps qu'elle parachève des évolutions en cours comme la sécularisation de l'historiographie, son rapprochement de la couronne, ou l'approfondissement politique de son contenu, l'entreprise historiographique d'Alphonse X marque une rupture avec le système de communication traditionnel en ce sens que l'autorité royale, réduisant à peu de chose l'altérité de l'historien, s'empare directement de l'appareil de production et, détournant d'elle-même, dans la connivence idéologique qu'elle entretient avec ses officiers, les leçons de l'histoire, livre aux tenants d'un pouvoir politique dont elle entend modifier la structure les instruments culturels d'un ordre nouveau.